

**Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation
d'une prestation de formation Réglementation sur les maladies
professionnelles et les accidents du travail - Fonction publique
d'Etat**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'institut national de l'information géographique et forestière recherche un prestataire unique pour réaliser une formation relative à la réglementation sur les maladies professionnelles et les accidents du travail.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

☐ **en intra-entreprise** ou ☐ **en inter-entreprise**

Les spécifications pour cette formation sont précisées dans le cahier des clauses particulières.

Pour candidater, vous devez :

- Remplir et signer le cahier des clauses particulières n° GBM 26030 du 21 avril 2026 (CCP), valant acte d'engagement et son annexe prix ;
- Joindre un mémoire technique sur la formation proposée : programme, démarche pédagogique, méthode et organisation, prérequis éventuels, CV des formateurs mobilisables, dates et durées des sessions proposées, documentation et supports de cours, présentation de l'outil utilisé pour les sessions à distance, ... ;
- Attention : **ne pas joindre de fichiers vidéo**. Ce type de présentation peut être fourni uniquement sous forme de lien vers un document téléchargeable ou consultable en streaming ;
- Joindre toute précision utile sur votre organisme : présentation générale, références (de préférence sous forme de lien vers un site internet) ;
- Joindre un relevé d'identité bancaire ;
- Renvoyer l'ensemble par voie électronique sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les modalités d'utilisation de cette plateforme sont détaillées sur le document « PLACE - Guide Utilisateur Général - Opérateurs » téléchargeable à cette adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Date limite de remise des plis :

Le jeudi 07 mai 2026 à 12h00 (heure de Paris)

Le délai de validité des offres est de 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Les propositions seront évaluées et classées en tenant compte des critères suivants :

- Coût global de la prestation: **30%**
- Qualité technique de l'offre: **30%**
- Compétences et expérience du formateur: **20%**
- Adéquation aux besoins techniques du référent: **10%**
- Délais et modalités d'exécution: **10%**

Pour toute question relative à cette consultation, vous pouvez nous contacter à l'adresse marches-publics@ign.fr